

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2023/01 du 16 février 2023

D. 2023/01-04 – INSTITUTIONS – Indemnités des élus 2022

L'an deux mil vingt trois, le seize février à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes Colucci, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

Présents : ABAD-LAHIRLE Nadine, ALIS Laure, ALONSO Christophe, ARNAUD Olivier, BALLAND Sandrine, CASSAGNE Joël, CONSTANS Loïc, DIU Sandrine, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, LEPEE Guillaume, MARROT Cora, MARTY Laurent, MOINE Magali, PILIPCZUK Gregory, ROBIN Véronique, SAURA Olivier, SEGALA Patricia, SIGAL Sandrine, TORNOS Muriel, VERDEAU-BORNE Sébastien.

Absents :

Absents excusés : MARCONIS Monique, SMIDTS Roberte.

Pouvoirs : BINET Pascale à LEPEE Guillaume, BRUN Dante à SAURA Olivier, WASTJER Michel à ARNAUD Olivier.

Les conseillers ont été convoqués le 10 février 2023 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.

ROBIN Véronique est nommé secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Vu l'article 93 de la loi n°2019-1461 codifié à l'article L.2123-24-1-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Madame la Maire rappelle que le Conseil doit prendre connaissance annuellement de l'ensemble des indemnités de toutes natures perçues par tous les membres du Conseil Municipal : Maire, adjoints au Maire et Conseillers Municipaux.

INDEMNITES DES ELUS PERCUES EN 2022

	Commune	EPCI	SYNDICATS
ABAD Nadine	7504.12 €		
BRUN Dante	7504.12 €		
CONSTANS Loïc	7504.12 €		
DUPUY Daniel	1997.45 €	1595.44 €	1037.68 €
DUSSART Vincent	8742.18 €		
FORTIER Jean.claude	7504.12 €		
LACALMONTIE Marie-Thérèse	6449.94 €		
MARTY Laurent	7504.12 €		
ROBIN Véronique	7504.12 €		
SAURA Olivier	6449.94 €		
SIGAL Sandrine	18174.44 €	7745.80 €	6191.28€
TORNOS Muriel	7504.12 €		
VERDEAU-BORNE Sébastien	7504.12 €		
WASTJER Michel	7504.12 €		

Le Conseil Municipal,

après en avoir pris connaissance, à l'unanimité

approuve l'état annuel 2022 des indemnités des élus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme, le 17/02/23

Au registre sont les signatures

Affiché le

La Maire,



Sandrine SIGAL



Mme la Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. De même, en cas de recours ne nécessitant pas la présence d'un avocat, vous pourrez saisir le tribunal susmentionné par le site « Télérecours Citoyens » à l'adresse suivante : www.telerecours.fr, et ce en application de l'article R421-1 du Code de justice administrative.